



COMITÉ SYNDICAL

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité des membres présents.

Lundi 19 juin 2023

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL 23 JANVIER 2023



APPROBATION PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 23 JANVIER 2023

Les membres du comité syndical se sont réunis le lundi 12 juin 2023 à 10h00, dans les locaux de SDE07.

Faute de quorum, l'intégralité des délibérations a pu être votée, à l'unanimité des membres présents le lundi 19 juin 2023.

Comité Syndical - Lundi 19 juin 2023

Désignation secrétaire de séance

Michel Valla, 5eme vice-Président, est désigné secrétaire de séance.

Comité Syndical - Lundi 19 juin 2023

Actualités

Ayons une pensée pour Roger RINCK, élu à Privas et délégué au SDE07, décédé la semaine dernière et adressons toutes notre amitié à sa famille.

Petit rappel depuis le comité syndical du mois de Janvier : Signature du contrat de concession après l'adoption à l'unanimité par ses membres et suite à la visite de Madame la présidente du directoire d'Enedis, Marianne Laigneau, en Ardèche le 03 février, afin d'apprécier les travaux de reconstruction des dégâts neige réalisés par le SDE07 et ENEDIS.

A ce sujet, remercions la commune de Saint-Vincent-de-Durfort, administrée par madame le maire Anne Terrot Dontenwill, qui a eu le privilège de nous accueillir.

Madame la présidente du directoire a ainsi pu constater le travail de qualité effectué par les entreprises ardéchoises.

Elle en a profité pour venir au syndicat signer officiellement le contrat de concession pour les 30 prochaines années.

Ce contrat doit permettre aux Ardéchois de bénéficier d'une électricité de meilleure qualité (moins de coupures, en ramenant son critère dans la moyenne nationale, avec davantage d'investissements) et le respect des engagements négociés âprement par le syndicat.

Pour ce faire, nous organisons régulièrement des rencontres de suivi avec le directeur régional, ainsi que des rédactions de comptes rendus : pour information, deux rencontres se sont tenues depuis ce comité syndical.

Nous voulons nous servir de ces rencontres pour faire remonter les difficultés rencontrées avec le concessionnaire. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques sur l'adresse générique du syndicat.

C'est une mission que vous nous avez confiée dans le cadre du transfert de compétence.

D'autre part, depuis le début de l'année sur la compétence d'électrification, ce sont :

- 100 Avant-Projet Sommaire réalisés pour 7,2 M€
- 129 dossiers lancés en études pour 8,5 M€
- 134 dossiers lancés en travaux pour 10,7 M€
- 7,5 M€ payés aux entreprises

Comité Syndical - Lundi 19 juin 2023

Actualités

Le 09 Février, pour accélérer le renouvellement du parc d'éclairage public des communes dans nos opérations de schéma directeur, nous avons signé une convention intracting de 5,27 M€ avec Barbara Falk, la directrice régionale Auvergne Rhône- Alpes de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts et Consignations).

Pour 2023, nous avons débloqué une partie des fonds à hauteur de 2,5 M€. Le budget 2023 de l'éclairage public s'élève donc à 6 M€ (toutes opérations confondues).

- Dans le cadre des schémas directeurs : 20 communes bénéficient d'un schéma directeur, ce sont 2 600 points lumineux qui seront restaurés.

Ceux-ci viendront s'ajouter aux 9 000 points lumineux remplacés depuis le début du transfert de compétence.

Juste un rappel : depuis le début du transfert de compétence 300 communes sur 335 nous ont confié la gestion de leur parc d'éclairage public, soit 70 000 points lumineux à gérer et environ 40 000 à rénover.

En conséquence, le chemin reste encore long et nous sommes donc à l'affût de tout financement possible.

Comité Syndical - Lundi 19 juin 2023

Actualités

Néanmoins, nos fruits ont porté puisque nous avons réussi à obtenir les subventions suivantes :

- 150 000€ sur le programme Lum 'acte initié par la FNCCR, fléché sur le fonctionnement du service.
- 500 000€ dans le cadre du plan de relance de l'Etat pour le remplacement des horloges astronomiques dans les communes rurales.
- 500 000 € dans le cadre du Fond vert - éclairage public : subvention reçue le 3 avril, de la main du ministre Christophe Bechu en présence de Mr le Préfet (seule enveloppe ardéchoise dans la première programmation). Ce qui engendrera : 1.2 M€ de travaux supplémentaires, correspondant à la philosophie du dispositif, et non à la diminution de la participation des communes sur les programmes déjà engagés. Cela se traduit par 9 schémas directeurs de plus sur 9 communes, pour 2023, soit un total de 29 schémas directeurs.
- Le marché éclairage public sera renouvelé cette année ; il sera proposé aux entreprises fin juin, pour une réponse fin juillet avec ouverture des plis début septembre. Quelques modifications par rapport au précédent marché afin d'éviter quelques déconvenues rencontrées sur le marché précédent et répondre aux exigences bien légitimes des communes.
- L'activité est aussi soutenue au niveau de la compétence MDE

Comité Syndical - Lundi 19 juin 2023

Actualités

A ce jour :

- 300 dossiers subventionnés en 2023 pour une enveloppe de 600 000€ déjà pratiquement consommée pour les communes.
 - 42 dossiers de plus sur la partie propre du photovoltaïque au syndicat.
 - 13 dossiers sont déposés dans le cadre du « contrat chaleur renouvelable » en partenariat avec l'ALEC.
 - Dans le cadre de la directive Décret tertiaire obligeant les collectivités à réaliser le diagnostic de leurs bâtiments communaux, une commande effective : 121 membres nous ont fait confiance (152 membres à l'issue du prochain comité syndical) pour un marché passé aux entreprises de 1 000 000 €.
- Là aussi un dossier a été déposé dans le cadre du dispositif du Fonds vert et nous restons éligible d'une enveloppe de 250 000 €.

Cette somme viendra, contrairement à l'éclairage public, se déduire de votre participation communale.

-Dans le domaine ACTEE sur le marché de performance :

- 13 membres nous ont missionné dans le cadre du groupement d'exploitation des installations de chauffage, ce dispositif permettra de 20% à 40 % d'économie sur leurs installations.
- Le programme ACTEE mis en place par l'Etat évolue avec une enveloppe plus conséquente et une structure sous la forme d'une SASU (société par action simplifiée) constitué par la FNCCR. Ce dispositif devrait être voté mercredi à l'AG de la FNCCR via une modification statutaire. Le Président y assistera.

Comité Syndical - Lundi 19 juin 2023

Actualités

Une commission de 11 élus a déjà été mise en place pour suivre cette structure dont le Président fait partie. Comme il le dit « Sait-on jamais si je peux être utile à l'Ardèche, je ne m'en priverai pas. »

La première réunion a eu lieu à Bordeaux lors des assises de l'Energie où Le Président Coudene a pu constater que la technologie est bien présente dans tous les domaines liés à l'Energie.

Le service MDE a un œil plus qu'attentif sur tous ces dispositifs. Grâce à cette veille permanente, nous avons pu en faire bénéficier les communes et bien évidemment nous allons continuer.

- Par ailleurs, pour mener à bien notre réflexion sur l'évolution du syndicat, une délégation du SDE07(en présence du Président et du DGS) s'est rendue dans le Finistère.

Suite à cette visite, enrichissante, le Président souhaite engager une réflexion sur un réseau wifi qui pourrait être utilisé pour l'éclairage public dans le cadre d'une gestion connectée pour le besoin des collectivités et, pourquoi pas, par d'autres utilisateurs. « Affaire à suivre ».

- Dans le cadre de notre marché d'achats groupés d'électricité, nous avons organisé plusieurs webinaires pour vous tenir informés de l'évolution de ceux-ci.

Les prix ont augmenté certes, car nous n'avons pas échappé à cette hausse démesurée des marchés, mais cela aurait pu être pire.

Comité Syndical - Lundi 19 juin 2023

Actualités

Avec notre stratégie nous avons pu contenir cette hausse à un niveau correct, aux dires de total Énergie, qui nous a cité, notamment dans son webinaire, comme « le département ayant le mieux acheté ».

S'agissant de 2024, le marché électricité est en phase de consultation.

Sur la partie gaz, porté avec nos amis Drômois, l'attribution de l'accord-cadre gaz est réalisé, le lancement des marchés subséquents se fera prochainement avec l'achat pour 2025.

- Dans le registre des bornes de recharge pour véhicules électriques :

5 bornes ont été « rétrofitées » (passage de 22 KW alternatif à 22 KW alternatif + 24 KW courant continu) dans les communes de :

- Vallon Pont d'Arc (2)
- Orgnac l'Aven
- Alba la Romaine
- Andance.

En mai 2023 : 3200 charges effectuées sur nos bornes pour 50 MWh contre 2700 pour 37 MWh en mai 2022 soit : + 35 % sur le volume d'énergie.

- Je terminerai ce tour d'actualité du syndicat, avec un point sur le personnel avec :
- Le départ de Madame Prinsac pour un projet de vie personnel. (Service Electrification Rurale)
- Le départ de Madame Baladier par mutation. (Service Eclairage Public)

Comité Syndical - Lundi 19 juin 2023

Actualités

- Nous en avons profité pour réorganiser les services au vu de l'évolution des compétences que vous nous avez confiées.
- Le nouvel organigramme vous sera projeté en fin de séance.
- Suite à la publication des postes, nous avons recruté trois assistantes et un agent contrôleur de gestion : Services Electrification Rurale, Eclairage Public, Direction

Enfin, pour installer le personnel dans une configuration de locaux plus adéquats et donner suite au projet d'extension du bâtiment, nous avons organisé un concours d'architectes ; celui-ci nous a conduit à sélectionner quatre groupements qui travailleront sur nos besoins.

L'énergie, est au cœur de la transition écologique et de la maîtrise des dépenses publiques. Toutes ces actions passées en revue, proposées par votre syndicat sont une réponse aux enjeux de demain.

Le Président remercie l'ensemble des services pour le travail fourni et rappelle qu'il se tient avec les services à leur disposition pour une visite sur les communes.

Comité Syndical - Lundi 19 juin 2023

FINANCES

Comité Syndical - Lundi 19 juin 2023

DM1



DECISION MODIFICATIVE N°1

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
615232 ECLAIRAGE PUBLIC MAINTENANCE	3 200,00	
6615 INTERETS SUR OUVERTURE DE CREDITS	20 000,00	
681 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	100 000,00	
73141 TAXE SUR L'ELECTRICITE		120 000,00
75888 INDEMNITE EXCEPTIONNELLE SINISTRE		1 200,00
7811 AMORTISSEMENT 2022 ANNULE		2 000,00
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	123 200,00 €	123 200,00 €
INVESTISSEMENT		
1382 ANNULATION PARTICIPATIONS 2022	10 000,00 €	
4581 OPERATIONS SOUS MANDAT	1 539 826,86 €	
2315 ELECTRIFICATION RURAL	100 000,00 €	
28031 AMORTISSEMENT 2022 ANNULE	2 000,00 €	
2317 FOND VERT	500 000,00 €	
2317 FACE HORLOGES CONNECTEES	1 000 000,00 €	
28051 AMORTISSEMENTS LOGICIELS 2023		90 000,00
281838 AMORTISSEMENTS MATERIELS 2023		10 000,00
1384 PARTICIPATIONS TRAVAUX 2023		12 000,00
4582 OPERATIONS SOUS MANDAT		1 539 826,86
276348 FOND VERT		500 000,00
1384 HORLOGES CONNECTEES		1 000 000,00
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	3 151 826,86 €	3 151 826,86 €
TOTAL GENERAL	3 275 026,86 €	3 275 026,86 €



MDE

Comité Syndical - Lundi 19 juin 2023

NOUVELLES COMMUNES EN TRANSFERT DE COMPETENCE



N°INSEE	Collectivité	Date de délibération de la collectivité
07126	LAGORCE	20/03/2023
07162	MONTREAL	15/09/2022
07168	ORGNAC L'AVEN	09/12/2022
07170	PAILHARES	12/05/2023

NOUVELLES COMMUNES ADHESION ACCORD CADRE AUDITS ENERGETIQUES



N_COMMUNE	MEMBRE	Date délibération
7026	LE BEAGE	11/02/2022
7064	LE CHEYLARD	13/04/2023
7094	GILHAC ET BRUZAC	21/04/2022
7103	ST JULIEN D INTRES	31/03/2023
7111	JUVINAS	25/11/2022
7134	LAURAC EN VIVARAIS	23/02/2023
7141	LENTILLERES	24/11/2022
7165	BELSENTES	19/11/2022
7168	ORGNAC L'AVEN	16/12/2022
7170	PAILHARES	12/05/2023
7184	PRANLES	27/10/2022
7187	PRUNET	12/04/2023
7189	RIBES	21/02/2023
7214	ST APOLLINAIRE DE RIAS	17/03/2023
7226	ST CLEMENT	02/05/2023
7229	ST DIDIER SOUS AUBENAS	05/12/2022
7230	ST ETIENNE DE BOULOGNE	14/11/2022
7254	ST JULIEN DU SERRE	05/12/2022
7261	ST LAURENT DU PAPE	07/11/2022
7267	ST MARTIAL	14/02/2023
7314	SILHAC	16/05/2023
7325	UCEL	19/12/2022
7327	UZER	23/03/2023
7339	VESSEAUX	07/11/2022
200072007	CDC MONTAGNE D ARDECHE	23/02/2023
250702404	SYNDICAT MIXTE MONTAGNE ARDECHOISE	15/11/2022
200072007	CDC VALEYREUX	15/05/2023
250702404	CDC BERG et COIRON	06/04/2023
260711049	Résidence le grand pré (Alboussiere)	29/06/2022
260710090	Les Myrtilles (Saint Pierreville)	28/02/2022
260700240	Résidence beauregard (Vernoux en Vivarais)	28/06/2022



ECLAIRAGE PUBLIC

Comité Syndical - Lundi 19 juin 2023

SCHEMAS DIRECTEURS 2023



CRUAS (Remplacement de 705 luminaires en LED)						
Montant schéma directeur HT	800 000,00 €					
Participation SDE07	320 000,00 €					
Participation communale	480 000,00 €					
FMO	20 000,00 €					
Participation communale sur 5 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
	96 000 €	96 000 €	96 000 €	96 000 €	96 000 €	

LAC D'ISSARLES (Remplacement de 170 luminaires en LED)						
Montant schéma directeur HT	184 000,00 €					
Participation SDE07	92 000,00 €					
Participation communale	92 000,00 €					
FMO	4 600,00 €					
Participation communale sur 5 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
	18 400,00 €	18 400,00 €	18 400,00 €	18 400,00 €	18 400,00 €	

GLUN (Remplacement de 128 luminaires en LED)						
Montant schéma directeur HT	108 000 €					
Participation SDE07	54 000,00 €					
Participation communale	54 000,00 €					
FMO	2 700,00 €					
Participation communale sur 5 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
	10 800,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €	

SCHEMAS DIRECTEURS 2023



PRADON (Remplacement de 132 luminaires en LED)						
Montant schéma directeur HT	145 000,00 €					
Participation SDE07	72 500,00 €					
Participation communale	72 500,00 €					
FMO	3 625,00 €					
Participation communale sur 5 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
	14 500 €	14 500 €	14 500 €	14 500 €	14 500 €	

ST ANDRE DE CRUZIERES (Remplacement de 49 luminaires en LED)						
Montant schéma directeur HT	28 000,00 €					
Participation SDE07	14 000,00 €					
Participation communale	14 000,00 €					
FMO	700,00 €					
Participation communale sur 5 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	

ST FELICIEN (Remplacement de 144 luminaires en LED)						
Montant schéma directeur HT	187 800,00 €					
Participation SDE07	93 900,00 €					
Participation communale	93 900,00 €					
FMO	4 695,00 €					
Participation communale sur 5 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
	18 780 €	18 780 €	18 780 €	18 780 €	18 780 €	

SCHEMAS DIRECTEURS 2023



ST LAURENT LES BAINS (Remplacement de 97 luminaires en LED)						
Montant schéma directeur HT	150 000,00 €					
Participation SDE07	75 000,00 €					
Participation communale	75 000,00 €					
FMO	3 750,00 €					
Participation communale sur 5 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	

ST SAUVEUR DE MONTAGUT (Remplacement de 400 luminaires en LED)						
Montant schéma directeur HT	448 000,00 €					
Participation SDE07	224 000,00 €					
Participation communale	224 000,00 €					
FMO	11 200,00 €					
Participation communale sur 5 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
	44 800 €	44 800 €	44 800 €	44 800 €	44 800 €	

UCEL (Remplacement de 138 luminaires en LED)						
Montant schéma directeur HT	140 000,00 €					
Participation SDE07	56 000,00 €					
Participation communale	84 000,00 €					
FMO	3 500,00 €					
Participation communale sur 5 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
	16 800 €	16 800 €	16 800 €	16 800 €	16 800 €	



ELECTRIFICATION RURALE

Comité Syndical - Lundi 19 juin 2023

CONVENTION LOCALE ENFOUISSEMENT RESEAUX AERIENS COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ORANGE



En synthèse, quelques éléments de ces modalités :

- Orange conserve aux fins d'exécutions des prestations d'études et d'ingénierie de ses équipements, relatives à la réalisation du câblage et à la reprise en souterrain ou en façade des câblages des clients concernés.
- Les travaux de câblage sont réalisés conformément au projet établi et aux dispositions contenues dans le Cahier des Clauses Techniques (Particulières annexe 3) en vigueur chez l'opérateur.
- Le SDE 07 s'assure que l'entreprise retenue, chargée des travaux sur le réseau de l'opérateur, possède les compétences requises et dispose de l'information complète concernant les conditions d'exécution des travaux.
- Le SDE 07 fait exécuter par l'entreprise les travaux suivants :
 - le tirage et le raccordement des nouveaux câbles dans les Installations de Communications Electroniques,
 - la reprise en souterrain ou en façade des installations des clients concernés (dans l'hypothèse d'une reprise en façade, le SDE 07 s'engage à aider l'opérateur à obtenir des propriétaires les autorisations de passage). Le raccordement de l'infrastructure souterraine créée nécessitera le raccordement des nouveaux câbles souterrains avec les câbles existant en domaine privé
 - la dépose et l'enlèvement des appuis abandonnés par l'opérateur et lui appartenant. Les appuis déposés sont ensuite transportés sur un lieu de dépôt prévu à cet effet.
- En cas de malfaçons constatées, le SDE 07 s'engage à faire procéder, à ses propres frais, à la mise à niveau nécessaire.
- L'opérateur s'engage à mettre à disposition les matériels dans un délai compatible avec le bon déroulement du chantier, de manière à ne pas en rompre sa continuité.



- En tant que Délégataire, le SDE 07 devra être rémunéré :
 - Pour son activité en propre de maitre d'ouvrage délégué selon les missions décrites ci-dessus
 - Pour le paiement des prestations et fournitures pré financées et payées par le SDE 07 pour le compte d'Orange
- Au regard du compte rendu du mandat adressé par le SDE 07 à Orange, ce dernier, remboursera le SDE 07 du coût des travaux de câblage, cependant il est de convention expresse que l'exécution des travaux est précédée d'un accord des parties sur les coûts unitaires de matériels et de main d'œuvre.



DIVERS

Comité Syndical - Lundi 19 juin 2023



Comité Syndical - Lundi 19 juin 2023



CONTRAT DE CONCESSION ELECTRICITE

Comité Syndical - Lundi 19 juin 2023

Plan Réseau SDE07

2023 - 2026

ENEDIS

31 mai 2023

Le nouveau contrat SDE-07

—
Une gouvernance partagée des investissements

Le nouveau dispositif des investissements

Un dispositif à 3 étages :

- un Schéma Directeur des Investissements sur le réseau DP
→ vision partagée sur les priorités d'investissements sur le réseau, sur le territoire de la concession, sur la durée du contrat
- des Programmes Pluriannuels d'Investissements
→ déclinaison à moyen terme (échéance TURPE)
- un Programme Annuel des Investissements
→ déclinaison annuelle des investissements décidés

Les 4 ambitions du Schéma Directeur des Investissements

Construit notamment à partir du diagnostic partagé, le **schéma directeur des investissements** établit une **vision technique et qualitative sur la durée du contrat**, des évolutions du réseau définies conjointement par le SDE-07 et Enedis.

1 - Améliorer durablement la qualité de l'électricité distribuée

- Respect durable du **Décret Qualité** sur le Territoire
- Amélioration de la **qualité moyenne perçue** de la distribution de l'électricité par les ardéchois
- Limitation des **écarts de qualité** observés sur le territoire ardéchois
- Maîtriser les **chutes** et surveiller les **surélévations de tension** sur le réseau HTA
- Limiter les **clients mal alimentés** en tenue de tension
- Cibler les départs HTA présentant le plus de **coupures brèves et très brèves**

2 - Réduire la sensibilité des réseaux, notamment lors d'aléas climatiques

- Renouveler les réseaux **HTA aériens** les plus à **risque climatique** sur les principales
- **Fiabiliser** le réseau HTA aérien
- Renouveler les typologies de réseau les plus **incidentogènes**
- Renouveler les ouvrages **souterrains HTA** de technologie **CPI** (câble papier imprégné)
- Suivre et analyser le risque **inondation**

3 - Améliorer la réactivité

- Traiter les **antennes les plus à risque** en mettant à profit les opportunités de restructuration
- Automatiser et restructurer certaines **poches de réseaux** pour améliorer la réactivité

4 - Accompagner le développement du Territoire et la transition énergétique

Le Plan Pluriannuel des Investissement

Le PPI constitue un **programme d'investissement** établi de façon concertée entre le SDE-07 et Enedis, afin de garantir l'atteinte des valeurs repères du schéma directeur des investissements (SDI).

Le PPI actuel est établi pour la période **2023-2026**.

Engagement financier prévisionnel sur les priorités de la concession (M€)	Total PPI 2023– 2026
I. Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs	
II. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	
Renforcement/renouvellement des réseaux	10.3 M€
dont renforcement BT (création nouveau départs + augmentation capacités)	0.4 M€
dont modification/modernisation structure HTA	0.7 M€
dont renouvellement ciblé des câbles HTA CPI « incidentogènes »	0.45 M€
dont lignes aériennes en antenne fiabilisées en rénovation programmée	4.0 M€
dont renouvellement ciblé des câbles HTA aériens « incidentogènes »	4.0 M€
dont renouvellement ciblés des réseaux BT incidentogènes	0.3 M€
dont fils nus BT (dont faible section)	0.45 M€
Climatique-sécurisation	9.2 M€
dont Lignes aériennes principales exposées aux aléas climatiques sécurisées	4.4 M€
dont traitement des antennes exposées aux aléas climatiques sécurisées	4.8 M€
Autres	1.2 M€
dont digitalisation du réseau (OMT,JLD...)	0.7 M€
dont amélioration des terres	0.5 M€
Total de l'engagement (M€)	20. 7 M€

En complément, le gestionnaire de réseau prévoit sur la période les investissements ci-dessous, non soumis au mécanisme de dépôt relatif à l'engagement du gestionnaire du réseau de distribution prévu à l'article 11 du cahier des charges :

Travaux exceptionnels de reconstruction liés aux dégâts neige de 2018-2019	6.7 M€
Contribution aux travaux d'esthétique et de qualité sous MOA SDE07 (article 8 avec une part de l'enveloppe affectée à des actions de sécurisation du réseau BT fixées dans la convention).	1.8 M€

Programme pluriannuel d'investissements pour la période 2023-2026 (4 ans) <u>Désensibilisation aux aléas climatiques sur les zones identifiées</u>	
Gestionnaire du réseau de distribution	
Réseau HTA	Quantité
Désensibilisation des lignes HTA aériennes exposées aux aléas climatiques dans les zones sensibles en les traitant majoritairement par enfouissement	20 km
Sécurisation des antennes aériennes prioritaires exposées aux aléas climatiques	40 km

Programme pluriannuel d'investissements pour la période 2023-2026 (4 ans)	
Amélioration durable de la qualité	
Gestionnaire du réseau de distribution	
Réseau HTA	
Ouvrages	Quantité
Traiter les réseaux HTA aérien en rénovation programmée	60 km
Renouvellement ciblé de réseau HTA aériens, majoritairement de faibles sections	40 km
Modification/modernisation structure HTA	6 km
Renouveler les réseaux HTA CPI incidentogènes	3 km*
Réseau BT	
Ouvrages	Quantité
Suppression de fils nus BT (par enfouissement ou réseau torsadé) en commençant par les plus incidentogènes en coordination avec SDE07	5 km
Renouveler les réseaux BT souterrains incidentogènes	en priorisant selon l'incidentologie et les opportunités de coordination de voiries

Autorité concédante	
Réseau BT	
Ouvrages	Quantité
Suppression de fils nus BT (par enfouissement ou réseau torsadé) en coordination avec le gestionnaire du réseau de distribution	15 kms

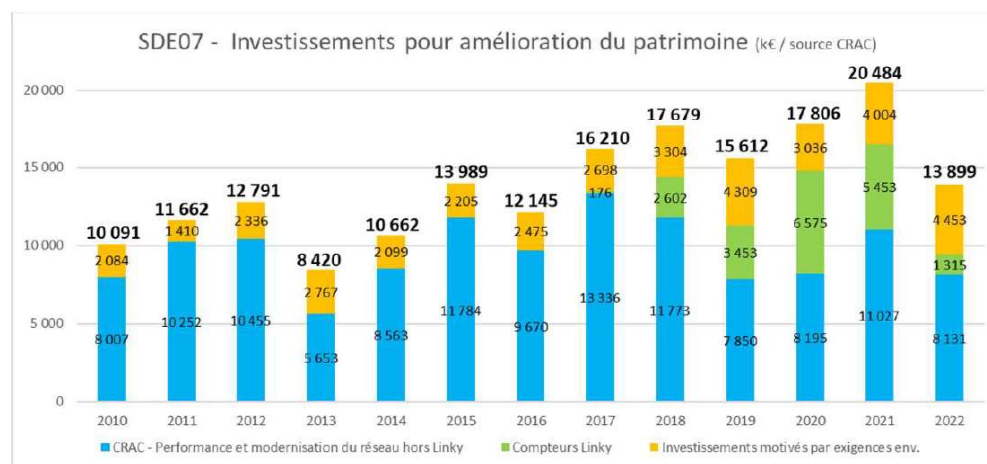
Des investissements pour l'Amélioration du Patrimoine en hausse continue

Les investissements pour l'amélioration du patrimoine sont globalement en augmentation depuis 2013 jusqu'en 2021.

La baisse importante constatée en 2022 s'explique

- Majoritairement par le programme de déploiement Linky,
- Dans une moindre mesure par un Programme Reconstruction Neige ponctuellement plus faible en 2022 ; il repartira à la hausse en 2023.

Les investissements relatifs aux « exigences environnementales et réglementaires » sont en progression constante, poussés notamment par les demandes de déplacements d'ouvrages. Ces derniers constituent des opportunités de modernisation du patrimoine.



Détail des rubriques (CRAC)

2. Investissements pour l'amélioration du patrimoine

2.1 Performance du réseau

Dont renforcement

Dont climatique

Dont modernisation

Dont moyens d'exploitation

2.2 Exigences environnementales et réglementaires

Dont environnement (article 8, intégration des ouvrages)

Dont sécurité et obligations réglementaires

Dont modifications d'ouvrages à la demande de tiers

3. Linky

Projection des investissements

Le PPI constitue un engagement minimum d'investissement sur les finalités de performance de réseau jugées prioritaires dans le cadre du diagnostic partagé. Cet engagement est cohérent avec les montants constatés dans les années passées.

Pour autant Enedis envisage des investissements supérieurs :

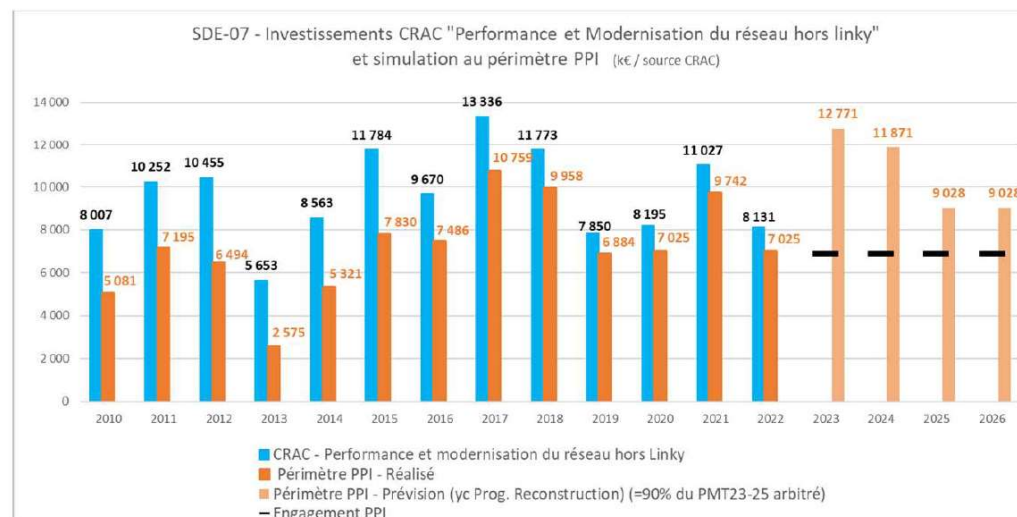
- Boostés par le Programme Reconstruction Neige jusqu'en 2024
- Et qui devraient rester bien supérieurs à la moyenne 2010-2022 au-delà de 2024.

En effet les réseaux de l'Ardèche, constitués d'ouvrages aériens situés majoritairement en zone boisées alternant massifs, vallées profondes et plateaux, soumis aux aléas climatiques, structurés en antennes, sont propices :

- Plus que la plupart des autres AODE à des actions de type « Plan Aléas Climatique » dit v2, politique orientée sur le traitement des antennes à risque climatique
- Ainsi qu'à des investissements importants de rénovation programmée, qui continuera sa montée en puissance.

L'efficacité de choix d'investissement de l'ensemble des MOAD, en particulier lors des raccordements, est nécessaire à l'efficacité dans la durée des actions énoncées ci-dessus.

Nota : les éléments énoncés pour 2023 et au-delà sont des prévisions, et ne constituent pas un engagement de la part d'Enedis.



Maintenance des ouvrages



Elagage HTA : cible d'un cycle de 4 ans

Le SDE-07 est le territoire le plus boisé de la Direction Régionale mais l'effort réalisé par Enedis a permis de réaliser un élagage supérieur aux autres territoires. Le cycle de 4 ans a été tenu.

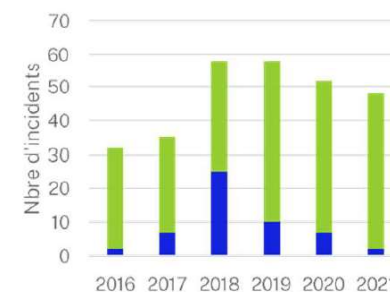
Territoire	Boisement estimé (km)	Boisement élagué en 2018 (km)	Boisement élagué en 2019 (km)	Boisement élagué en 2020 (km)	Boisement élagué en 2021 (km)	% de boisement élagué en 4 ans
SDE-07	1 774	538	498	479	581	118 %
DR SIRHO	6 630	1 639	1 479	1 764	1 740	99 %

L'analyse des dernières visites hélicoptère réalisant les inventaires avant élagage a permis de constater une amélioration notable de la situation :

- diminution de 20% des points d'amélioration par rapport au passage précédent il y a 4 ans.
- Réduction de quasi 30% de la longueur globale de végétation à élaguer, ce qui est meilleur que sur le reste de la Direction Régionale.

L'analyse des causes des incidents HTA des dernières années montre une très forte diminution des incidents liés à des problématiques d'élagage/abattage.

Evolution du nombre d'incidents HTA HIX liés à la végétation sur le SDE-07



■ Elagage/abattage insuffisant ■ Chute de branche/d'arbre par vent

Programmes complémentaires

- 4.1 – Plan ILD-PPI
- 4.2 – Plan Terres

Le Plan PPI/ILD

Le nouveau contrat concession, et sa déclinaison dans le 1^{er} PPI, comprend des actions au bénéfice de la réactivité

- Quantité technique : 30 OMT mis en service sur 30 poches OMT prioritaires en écart lors du 1^{er} PPI.
- Engagement financier : 700 k€ sur le 1^{er} PPI

Dans le cadre de cet engagement, il est proposé de lancer les actions suivantes :

ACTION 1 : Equipement en ILD/PPI en priorité sur les départs avec de forts temps de localisation des incidents

- Prioriser les départs sous l'angle de la réactivité avec une vision multicritères :
 - en fonction du nombre d'incidents et des temps localisation (historiques)
 - en fonction de la géographie du terrain, de la saisonnalité des interventions
 - en prenant en compte les journées multi-incidents et le rôle des départs (secourants/secourus)
- Compléter voire suréquiper en ILD/PPI les départs prioritaires en écarts, y compris en OMT si nécessaire
- Poursuivre ce programme d'investissements spécifique sur l'ensemble du territoire de l'AODE

ACTION 2 : Croiser le Plan ILD/PPI avec le Plan Terres ci-après

- Prioriser les maintenances et les suréquipements PPI/ILD sur les départs avec des améliorations de terres complexes ou vaines

Diagnostic Ardèche – Zoom sur la foudre

L'Ardèche est le département le plus foudroyé en France en 2020.

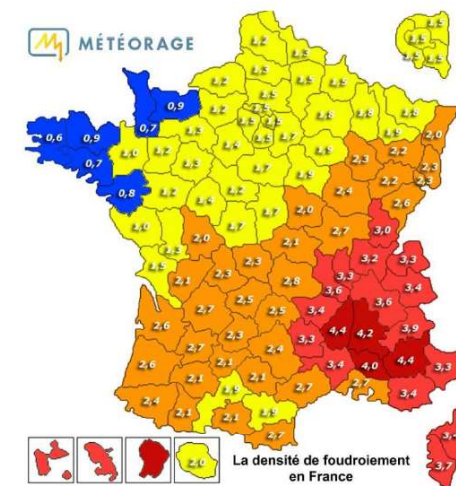
Sur la période 2017–2021, 300 incidents ont été causés par la foudre. Ils génèrent en moyenne 20 min de Critère B par an.

Les ouvrages les plus impactés sont le réseau HTA aérien et les postes HTA/BT aériens.

Même si les impacts de foudre ont tendance à toucher l'ensemble du SDE-07, les départements et les communes les plus impactés restent malgré tout situées sur Sud Ardèche.

Ainsi les départements les plus impactés sont :

- Le départ St Germain du PS AUBENAS
- Le départ Malcles du PS BARJAC
- Le départ Alboussières du PS CRUSSOL
- Le départ Rocles du PS LAURAC



Foudroiements/km²/an – Période 2010-2020
(source météoorage.fr)

Diagnostic Ardèche – Zoom sur les Terres des ouvrages

MESURES DE TERRES

Nombre d'ouvrages à mesurer

Au niveau DR : 60 000 ouvrages

- Stock d'ouvrages avec une mesure ayant plus de 10 ans : 4 100

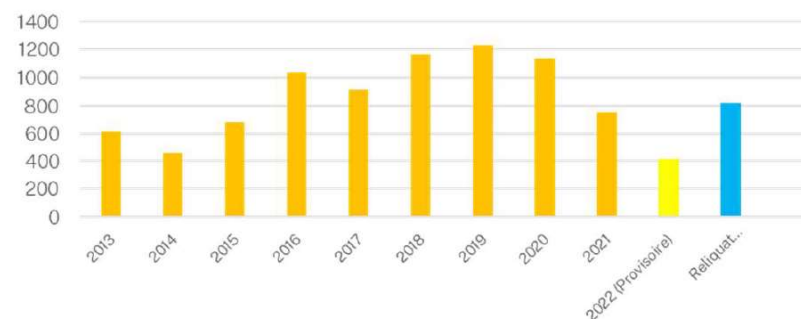
Pour l'Ardèche : 9 200 ouvrages :

- Stock d'ouvrages avec une mesure ayant plus de 10 ans : 820 (provisoire)

Les mesures effectuées sur l'Ardèche de 2020 à 2022

- 1130 mesures en 2020 / 490 terres en écart
- 693 mesures en 2021 / 246 terres en écart
- 385 mesures en 2022 (provisoire) / 92 terres en écart (provisoire)

SDE07 : Répartition décennale des mesures réalisées



AMELIORATION DES TERRES

Les améliorations effectuées de 2020 à 2022 :

- 280 améliorations en 2020
- 700 améliorations en 2021
- 540 améliorations en 2022

Le Plan Terres

Le nouveau contrat concession, et sa déclinaison en PPI, comprend un engagement financier d'amélioration des Terres dans le cadre du 1e PPI : 500 k€

Dans le cadre de cet engagement, il est proposé de lancer les actions suivantes :

ACTION 1 : Résorption d'ici 5 ans le stock de mesures de terre ayant plus de 10 ans

ACTION 2 : Evolution des critères de priorisation des améliorations de Terres

- Prioriser les départs sous l'angle de la qualité de fourniture :
 - en fonction des valeurs de critère B incidents HTA à + de 100 min et à + de 150 min,
 - en fonction du nombre d'incidents et du type d'incidents (Foudre)
 - en prenant en compte les types de départs : secourants/secourus
- Intégrer au programme d'amélioration de l'année N les ouvrages foudroyés en année N-1
- Privilégier la technique d'amélioration en « Patte d'oie » permettant un meilleur gain d'amélioration de terre

ACTION 3 : Traitement particulier des départs avec des améliorations vaines :

- Lancer un programme complémentaire de réactivité du réseau afin de limiter le temps de reprises en cas d'incidents, s'appuyant sur le Plan PPI/ILD présenté en première partie
 - Prioriser les maintenances et les suréquipements OMT sur les départs avec des améliorations de terres complexes ou vaines
 - Prioriser les maintenances et les suréquipements PPI/ILD sur ces mêmes départs